

Approbation des plafonds de masse  
salariale – Budget 2017.

## Conseil d'administration du 12 décembre 2016

### Délibération 2016/12/CA-136

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*


*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les plafonds d'emplois – Budget 2017 suivants :**

- Budget principal	291 819 547 €
- Fondation Catalyses	50 000 €
- SIUAPS	58 000 €
- SIMPPS	1 158 953 €
<b>Budget global</b>	<b>293 086 500 €</b>

Toulouse, le 12 décembre 2016  
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 24  
Nombre de voix défavorables : 6  
Nombre d'abstentions : 3  
Ne prennent pas part au vote : 0